

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le cinquième (5<sup>e</sup>) jour du mois de juillet 2010, à dix-neuf heures (19 h 00 ), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :  
Vincent Dufour, Gilles Harvey, Steeve Lizotte, Marc-André Jean et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Est aussi présent monsieur Gerald Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Monsieur Antonin Tremblay étant absent.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 08.

- Rés # 10-07-01  
Adoption de l'ordre du jour
- Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le directeur général adjoint, monsieur Gerald Bouchard, sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.
- Rés # 10-07-02  
Adoption procès-verbal du 2010-06-07
- Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2010 au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.
- Rés # 10-07-03  
Avis de motion règlement 130
- Avis de motion est, par la présente donné, par monsieur Vincent Dufour, que le règlement, portant le numéro 130, autorisant l'usage "habitation unifamiliale isolée (Ha)" en zone O7-P et modifiant la longueur des rues en forme de cul de sac, des règlements de zonage et de lotissement de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 22 juin 2010;

POUR CES  
Rés # 10-07-04 Demande de dérogation mineure # 04-10 MOTIFS sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 04-10, au propriétaire des lots 22-P, 22 A-P, 23 A-P et 23-12-P (matricule 5101-64-6245), aux fins de réputer conforme la pente d'une rue privée ayant un pourcentage d'un maximum de 16%, sur une longueur d'environ 111 mètres, alors que l'article 3.1.3 du Règlement de Lotissement N° 182, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village, prescrit que la pente maximale peut être de 12%, sur une longueur n'excédant pas 150 mètres. Il est aussi mentionné de lui recommander de porter une attention toute particulière à l'accès aux propriétés qui y seront implantées en regard des services d'urgence (service d'incendie, ambulances, etc.).

Rés # 10-07-05 Permis construction garage et d'aménagement paysager PIIA Port-au-Persil matricule 4996-20-6408 ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 22 juin 2010;

POUR CES  
MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de construction d'un garage et d'aménagement paysager, portant le numéro 141-07-10, au propriétaire du 730 chemin de Port-au-Persil (matricule 4996-20-6408). Le tout devra s'avérer conforme aux normes du Règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 10-07-06 Achat camion incendie et appel d'offres pour équipements sur autopompe ATTENDU la recommandation que nous a émise, monsieur Dan Roy, de la firme *Info Les Services 10-10 Inc.*, experts conseil en équipement incendie; sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un nouveau camion incendie autopompe de la compagnie *Maxi Métal Inc.*, au prix de 288 051,36 \$ (taxes incluses).

Il est de plus résolu d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale, à procéder à un appel d'offres ayant pour but d'apporter certaines modifications au dit camion autopompe, pour le rendre plus fonctionnel.

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un ordinateur portable de marque HP ProBook 4720s, de la firme *Services Info Comm*, au prix de 1 049 \$ (plus taxes). Advenant le cas où cet article n'était plus disponible, madame la directrice générale et/ou monsieur le directeur général adjoint, sur autorisation de monsieur le maire, sont autorisés à procéder à l'achat d'un appareil du même genre.

1

Rés # 10-07-07  
Achat ordinateur portable

Rés # 10-07-08  
Appel d'offres PRECO - 2010  
réfection rue Cinq-Mars

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale à procéder à une demande d'appel d'offres publique pour le remplacement et l'ajout de conduites d'eau et d'égout sur une partie de la rue Cinq-Mars, relativement au projet présenté dans le cadre du programme "PRECO".

Rés # 10-07-09  
Régularisation de la rue de la Fabrique

CONSIDÉRANT que la partie de la rue de la Fabrique, comprise entre la rue Saint-Laurent (Route 138) et l'intersection avec la rue Cinq-Mars, ne semble pas avoir été régularisée avec de bons et justes titres de propriété;

CONSIDÉRANT qu'il appert que cette partie de terrain appartiendrait à la Fabrique de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT que cette partie de terrain été considérée et occupée comme étant la rue de la Fabrique depuis plusieurs années;

À CES CAUSES sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- de demander à la Fabrique de Saint-Siméon de céder à la Municipalité de Saint-Siméon, pour la somme nominale de 1 \$ la partie de terrain visée par la présente; la dite municipalité s'engageant à assumer tous les frais relatifs à la transaction;
- de procéder à l'embauche de monsieur Stéphane Brisson, arpenteur-géomètre pour préparer une description technique de cette partie de terrain;
- de procéder à l'embauche de Me Rodrigue Thibeault, notaire, pour préparer l'acte d'achat requis par ladite transaction.

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une tente en polyéthylène, d'une superficie de 400 pieds carrés, pouvant servir à la tenue de divers événements extérieurs. Les coûts de cette structure devraient se situer aux environs de 400 \$ (plus taxes).

Rés # 10-07-10  
Achat tente

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de placer une annonce sur le site internet "Les Pacs", relativement à la vente des deux (2) climatiseurs de 240 volts, actuellement entreposés au garage municipal, dont nous ne nous servons plus.

Rés # 10-07-11  
Vente climatiseurs sur Les Pacs

Il est à noter que monsieur Gilles Harvey fait mention au conseil municipal qu'il ne participera pas aux prochains points, relatifs au camping municipal.

Note

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'imposition, aux usagers du camping municipal qui peuvent bénéficier du service d'électricité de 50 ampères, un tarif journalier de 5 \$ (plus taxes).

Rés # 10-07-12  
Tarif service d'électricité 50 ampères au camping

c.c. Rosaire Tremblay, responsable du camping.

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'embauche de madame Natacha Savard, comme proposée à l'accueil et gardienne au camping municipal. Ce poste saisonnier, à temps plein, a débuté à la mi-juin et se terminera à la mi-septembre. Le tout devra respecter les conditions d'emploi du personnel pour les années 2009 à 2014.

Rés # 10-07-13  
Embauche emploi gardien camping

Monsieur Gilles Harvey réintègre les rangs du conseil municipal et participe de nouveau aux discussions.

Note

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire part à monsieur Jacques Lavigueur, Chef des Services aux usagers des Ports pour petits bateaux, du ministère de Pêches et Océans Canada, que le conseil municipal de Saint-Siméon, ainsi que ses citoyens, sont en parfait accord avec les croquis soumis le 30 juin 2010, portant le numéro "PPB10-3739-M01-02", en rapport avec la réfection du quai de Port-au-Persil. Des plans, un échéancier et l'estimé des coûts plus précis devraient nous parvenir au mois de septembre 2010.

Rés # 10-07-14  
Acceptation du concept de restauration du quai de Port-au-Persil, produit par MPO

c.c. M. Pierre Schembri, Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de demander à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec ( RACJ ) de renouveler nos licences pour exploiter la " table de billard " et celle de " baby foot ", situées à l'arcade du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay (anciennement connu sous l'appellation Centre des Loisirs), situé au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Rés # 10-07-15  
Licences tables  
de billard et de  
babyfoot

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre numéro "BJ0610039V522", de la compagnie " Noël Rochette & Fils Inc.", relativement à la réparation d'une pompe submersible du modèle KSB-KRTK-151-90HP, servant à l'assainissement des eaux usées. Les coûts de réparation devraient se situer entre 6 000 \$ et 9 000 \$.

Rés # 10-07-16  
Réparation  
pompe assai-  
nissement KSB

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'aménagement d'un terrain de pétanque et l'installation de quelques tables et de bancs, dans le secteur de la "Rivière Noire". Les coûts engendrés pour les dits travaux sont estimés à 1 000 \$.

Rés # 10-07-17  
Terrain pétan-  
que secteur  
Rivière Noire

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser le C.P.A. Les Carroussels de Clermont, que nous maintenons la même politique de subvention relativement aux inscriptions des patineurs de notre municipalité, que celle appliquée par les années antérieures. Ainsi, les patineurs de 15 ans et moins peuvent bénéficier d'une aide financière de 25% des coûts d'inscription, jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 \$ par année.

Rés # 10-07-18  
Aide financière  
aux patineurs  
artistiques

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre que nous a soumise monsieur Dave Savard, aux fins d'installer un container d'une vingtaine de pieds de long, pour amasser les métaux au garage municipal. Monsieur Savard versera donc à la municipalité une somme de 600 \$ pour l'année 2010-2011, payable en deux (2) versements égaux, soit un vers le 5 juillet et un autre vers le 1<sup>er</sup> octobre. La période couverte par la présente est valide du 5 juillet 2010 au 5 juillet 2011 (1 an).

Rés # 10-07-19  
Container pour  
amasser les  
métaux, au  
garage  
municipal

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, aides financières et cotisations suivantes :

Rés # 10-07-20

- Dons, aides financières et cotisations
- o Le Groupe des Partenaires pour le Développement Forestier Durable des Communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay (PDFD), 100,00 \$

Rés # 10-07-21

Comptes  
Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

Comptes (C1008110 à C1008187)  
Salaires & rémunérations des élus

180 296,68 \$  
53 381,32 \$

**TOTAL**

**233 678,00 \$**

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 44 et prend fin à 19 h 50.

Rés #10-07-22

Fermeture de la séance

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 51.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*

Sylvain Tremblay  
Maire

Gérald Bouchard  
Directeur général adjoint /greffier